



Est-ce que j'ai le droit de demander une participation aux frais

Par **vvcalm**, le **13/05/2009** à **14:37**

Bonjour, je suis passionnée de généalogie, j'ai une base de 7000 faire part de décès et de mariage, je voudrai créer un site pour les mettre à dispositions. Est-ce que je peux demander une participation aus frais de recherche en restant dans la légalité (que se ne soit pas considéré comme une vente).

Et est-ce que les personnes nommées dans ces faire-part ne peuvent-elles pas se retourner contre moi?

Merci de me répondre rapidement